

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Services Généraux
Service Parc Auto
11391

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

OBJET : Réintégration d'un véhicule réformé dans la flotte du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Administration Générale et Services Généraux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par la Commission Permanente Rapport N°167 du 15 Décembre 2017, le véhicule NISSAN NAVARA immatriculé BL-722-RA mis en circulation le 07 avril 2011 affecté au Service Gestion Technique des Domaines départementaux, a été réformé.

Cela étant, en dépit des critères de mise à la réforme des véhicules (130.000 kilomètres ou 10 ans), le véhicule est en bon état et a été retenu dans le cadre de nouvelles missions que le Conseil Départemental met en œuvre.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander, qu'après en avoir délibéré, vous m'autorisiez à réintégrer le véhicule susmentionné dans la flotte du Conseil départemental.

Le présent rapport dépend de l'Administration Générale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL